

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

*Addis-Abeba, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax : 517844  
Website [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)*

---

**CONSEIL EXECUTIF**  
**Quatorzième session ordinaire**  
**26- 30 Janvier 2009**  
**Addis-Abeba (ETHIOPIE)**

**Ex.CL/487 (XIV)**  
**Original : Anglais**  
**CORRIGENDUM**

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX**  
**DU PARLEMENT PANAFRICAIN :**  
**JUILLET A DECEMBRE 2008**

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Historique.....	1
2.	QUESTIONS POLITIQUES.....	1
2.1.	Le contexte mondial et continental.....	1
2.2.	La dixième session ordinaire.....	3
2.2.1.	Relations avec les organes de l'UA et les autres partenaires.....	3
2.2.2.	Allocutions des représentants de l'UA.....	4
2.2.3	Coopération avec les Parlements nationaux et régionaux.....	11
2.2.4	Le Président de l'assemblée du peuple de l'Egypte.....	11
2.2.5	Engagement avec les partenaires stratégiques.....	12
2.2.5.1	'Hon. Hans-Gert Pöttering.....	12
2.2.5.2	Cour pénale internationale.....	14
2.3	Travaux des commissions permanentes.....	14
2.2.3	Révision du protocole.....	15
2.2.4	Paix et sécurité.....	16
2.3.3	Démocratie et bonne gouvernance.....	17
2.3.4	Justice et droits de l'homme.....	19
2.3.5	Économie rurale, agriculture, ressources naturelles et environnement.....	19
2.3.6	Infrastructure de transport et recherche scientifique.....	20
2.3.7	Education, culture, tourisme et ressources humaines.....	21
2.3.8	Genre et autonomisation des femmes.....	22
2.3.9	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.....	23
2.4	Intégration continentale.....	23
3	QUESTIONS INTERNATIONALES.....	25
3.1	Ressources.....	25
4	LES CINQ PREMIÈRES ANNÉES DU PAP.....	26
4.1	Notre mandat .....	26
5	CONCLUSION.....	29
6	RECOMMANDATIONS.....	30

## **RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU PARLEMENT PANAFRICAIN : JUILLET A DECEMBRE 2008**

### **1. HISTORIQUE**

1. Le présent rapport donne une vue d'ensemble du travail et des activités du Parlement panafricain (PAP) pour la période qui va de juillet à décembre 2008. Il permet de se rendre compte du degré d'engagement de notre Parlement dans la poursuite des objectifs de l'Union africaine (UA), tel qu'indiqué à l'Article 3 de l'Acte constitutif de l'UA, et de la mission que lui confère son mandat découlant du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif au Parlement panafricain (ci-après appelé Protocole du PAP).

2. Le rapport reflète une analyse synoptique des importantes questions politiques et institutionnelles que le Parlement a eu à traiter pendant la période considérée. Il évoque également l'expérience du Parlement durant les cinq premières années de son existence.

### **2. QUESTIONS POLITIQUES**

#### **2.1. Le contexte mondial et continental**

3. L'économie mondiale a connu une des pires crises financières de l'histoire. À bien des égards, cette situation a eu des répercussions sur l'Afrique. Alors que le monde était encore en train d'essayer de se remettre du prix élevé du pétrole qui a grimpé en flèche et des prix des denrées alimentaires pendant la majeure partie de 2008, l'économie mondiale a été frappée par une grave crise financière qui menace de conduire le monde vers une récession économique qui rappelle la grande dépression des années 1930.

4. De nombreux pays développés ont annoncé des programmes de stabilisation économique, mais les experts indiquent que l'Afrique sera encore aux prises avec les conséquences négatives découlant de la crise. Les pratiques commerciales protectionnistes des pays développés, le faible niveau des investissements et une baisse de l'aide au développement en faveur des pays africains sont quelques unes des éventualités indésirables auxquelles notre continent devrait se préparer.

5. Au cours de sa dixième session ordinaire, le Parlement Panafricain a recommandé que les pays africains devraient envisager de toute urgence des mesures de protection et des mesures destinées à minimiser l'impact de la crise financière, y compris la convocation d'une réunion continentale pour faire face à cette question. A cet égard, le PAP se félicite du fait que le 12 novembre dernier, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique ont organisé une Réunion des Ministres africains des finances et des gouverneurs des banques centrales.

6. Sur le plan politique, le PAP a également assisté, en décembre 2008, au début du regrettable bombardement de la population de la Palestine par Israël, en utilisant des armes lourdes. Le PAP demeure optimiste qu'une solution durable à ce conflit sera bientôt trouvée.

7. En Afrique, le Parlement panafricain suit avec préoccupation la violence qui déstabilise l'est de la République démocratique du Congo concernant lequel nous estimons que le dialogue reste le seul moyen de parvenir à une solution durable. Le PAP s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que les acquis politiques réalisés par le peuple de la RDC ne soient jamais perdus, et que la paix et la démocratie soient consolidées afin de répondre aux besoins socio-économiques des citoyens ordinaires.

8. Les autres situations suscitant de graves préoccupations sont celles qui prévalent au Tchad, au Darfour, en Guinée Conakry, dans la Corne de l'Afrique, en Mauritanie et au Zimbabwe. Le PAP est d'avis que ces poches d'instabilité ne doivent pas menacer de réduire à néant les progrès accomplis

par l'Afrique vers la paix, la démocratie et la prospérité économique. En effet, la consolidation de la paix et la sécurité et l'approfondissement de la démocratie sont les principaux points à l'ordre du jour du Parlement panafricain.

## **2.2. La dixième session ordinaire**

9. Conformément à l'article 14(2) du Protocole du PAP, le Parlement panafricain « se réunit en session ordinaire au moins deux fois l'an ». Comme nous l'avons déjà fait observer, ces sessions ne se tiennent pas uniquement dans le but de respecter les règles juridiques, mais plutôt essentiellement pour traiter de questions qui touchent l'Afrique. En outre, elles entrent dans le cadre des différents instruments qui permettent de faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique du PAP, ainsi que la réalisation des objectifs de l'UA. Les débats jouent également un rôle important en permettant au public de disposer d'informations sur les questions d'intérêt pour les peuples de l'Afrique, conformément à l'Article 3 (4) et (8) du Protocole du PAP, qui recommande au Parlement d'informer les peuples africains et de créer un sentiment de solidarité entre les africains.

10. Pendant la période considérée, notre Parlement a tenu sa dixième session ordinaire du 27 octobre au 7 novembre 2008, au cours de laquelle un grand nombre de questions importantes relatives à l'Afrique ont été abordées. Il s'agit notamment des implications de la crise financière mondiale, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la démocratie et la bonne gouvernance, l'autonomisation des femmes, l'agriculture et le développement rural. Comme c'est la pratique, des résolutions et recommandations ont été adoptées sur chacune des questions examinées par la dixième session ordinaire.

### **2.2.1. Relations avec les organes de l'UA et les autres partenaires**

11. Le Parlement panafricain est conscient de ses obligations et de son statut en tant qu'organe de l'Union africaine. C'est la raison pour laquelle

nous accordons la plus grande importance à la présentation de rapports à l'UA et, partant, à ses Sommets.

### **2.2.2 Allocution du Président en exercice de l'Union africaine**

12. De temps à autre, le PAP invite également ou reçoit des requêtes de représentants de différents organes de l'UA pour prendre la parole lors de nos sessions. Pour concrétiser cette pratique, l'Article 73 (1) du Règlement intérieur du PAP stipule que : « le Président de la Conférence, du Conseil exécutif ou de la Commission peut à tout moment demander à la Présidente [du PAP], l'autorisation de faire une déclaration ». Conformément à cette disposition, la dixième session ordinaire a eu le privilège d'entendre le Président en exercice de l'Union africaine et Président de la République-Unie de Tanzanie, Son Excellence Jakaya Mrisho Kikwete, qui était notre invité d'honneur.

13. Dans son allocution, le Président Kikwete a fait une observation importante concernant l'évolution politico-économique générale sur le continent, en déclarant que «... l'Afrique est en mouvement irréversible vers une plus grande dynamique de la gouvernance démocratique, le respect de la primauté du droit, le respect des droits de l'homme, une intégration plus profonde et une plus grande prospérité économique ». Sur le plan économique, le Président en exercice de l'Union africaine a affirmé qu'au cours des 12 derniers mois, l'Afrique subsaharienne a atteint un taux de croissance économique moyen de plus de 6,5%, ce qui représente un signe important de progrès.

14. Il a attiré l'attention sur des domaines particuliers qui requièrent des efforts collectifs de la part des peuples et des dirigeants de l'Afrique. Le besoin critique de faire face aux défis socio-économiques auxquels le continent est confronté est l'un de ces principaux efforts. Étant donné que la majorité (70 à 80%) des populations africaines vit dans les zones rurales, S.E. Kikwete a également consacré du temps à réfléchir sur l'importance de

l'agriculture. Il a appelé à davantage d'investissements dans ce secteur afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens africains.

15. Conscient de l'importance des infrastructures pour le développement, le Président en exercice de l'UA a exprimé le regret que l'infrastructure de l'Afrique soit gravement sous-développée. Par exemple, alors que le transport routier représente 80 à 90% du trafic de marchandises sur le continent, seulement 12 à 17% du réseau routier en Afrique sub-saharienne est goudronné.

16. En ce qui concerne la démocratie et la bonne gouvernance, le Président Kikwete a lancé un appel en disant que les Africains « doivent continuer à construire et à consolider la culture de la démocratie .... en renforçant les institutions qui la sous-tendent ». Il a fondé cet appel sur sa ferme conviction que le dynamisme de la culture démocratique est un élément nécessaire pour permettre de manière effective aux nations africaines à "mobiliser les énergies et la créativité [de leurs citoyens] pour le développement durable à long terme".

17. La question cruciale de la prévention et de la résolution des conflits est liée à la gouvernance. À cet égard, le président Kikwete a déclaré: "L'Afrique a besoin de paix et de sécurité pour survivre et assurer la croissance". Par conséquent, il a insisté sur la nécessité de traiter les causes des conflits. Selon le Président de l'UA, l'une des façons de réaliser cet objectif est de veiller à ce que l'architecture africaine de paix et de sécurité conçue par l'UA lui a permis de s'acquitter de ses fonctions de manière efficace et efficiente avec une clarté de vision, la mission et la fourniture de ressources pour renforcer ses capacités.

18. Son Excellence Kikwete s'est également penché sur le rôle du Parlement panafricain dans les affaires du continent. Entre autres, il a exhorté le Parlement à « maintenir la pression sur les gouvernements africains afin d'adopter pleinement la démocratie et la bonne gouvernance », y compris la tenue régulière d'élections démocratiques libres et équitables, le respect de la

primauté du droit, la protection des droits de l'homme et la lutte contre la corruption. Il a encouragé le PAP à continuer à être juste et ferme en donnant son avis sur les élections, tout en évitant la tentation de prendre parti afin de ne pas miner la crédibilité de l'institution.

19. Le Président Kikwete a indiqué qu'il ne perdait pas de vue les contraintes du Parlement panafricain. Il a souligné l'insuffisance des ressources financières qui constitue l'un des principaux défis qui nécessitent une attention urgente. Il a félicité le PAP pour sa créativité en explorant des solutions à cet égard, y compris la création d'un Fonds d'affectation spéciale.

20. Enfin, Son Excellence a abordé la question urgente de la révision du Protocole du PAP, en recommandant que lors de l'élaboration de sa contribution au processus de révision du protocole, le PAP devrait également avancer des propositions concrètes sur la façon d'améliorer le financement de ses travaux. Il a exprimé son plein appui pour le Parlement panafricain et a souhaité à la dixième session ordinaire de fructueux débats. Les membres du PAP ont exprimé leur sincère gratitude au Président Kikwete pour avoir honoré la session.

### **2.2.3. Interventions des Représentants de l'UA**

21. Par ailleurs, afin d'approfondir les relations entre le PAP et les autres organes de l'UA, des représentants de la Commission de l'UA ont assisté à la dixième session ordinaire où ils ont fait des interventions.

#### **2.2.2.1. Vice-président de la Commission de l'Union africaine**

22. Son Excellence Erastus J.O. Mwencha, Vice-président de la Commission de l'Union africaine (CUA), a pris la parole lors de la session. Il a salué la contribution du PAP à la réalisation des objectifs de l'Union africaine. Il a mis en garde le Parlement sur le fait qu'en envisageant de se transformer en organe législatif à part entière, de grandes responsabilités l'attendent à l'avenir.



23. S.E. Mwencha a informé les membres du PAP que la CUA avait mis au point un plan stratégique quadriennal (2009-2012) reposant sur les axes suivants:

- a. la paix et la sécurité;
- b. le développement, la coopération et l'intégration régionale;
- c. les valeurs partagées ;
- d. le renforcement des institutions et des capacités.

24. Le vice-président a déclaré que les travaux se poursuivaient à un rythme soutenu sur tous les axes des travaux de la Commission. En ce qui concerne la paix et la sécurité la CUA a concentré ses efforts immédiats sur la mise en œuvre du système continental d'alerte rapide et de la Force africaine en attente. Les travaux de la CUA entrent dans le cadre des activités du Conseil de paix et de sécurité (CPS). Il a également informé le PAP sur les efforts de paix de l'UA dans des pays comme la Mauritanie, le Zimbabwe, la région des Grands Lacs et autres. Les membres du PAP ont également obtenu de plus amples informations sur tous les autres axes du travail de la CUA. Au cours de leurs délibérations tous les membres ont été unanimes pour remercier S.E. Mwencha pour les informations utiles qu'il a données au Parlement.

#### **2.2.2.2. L'Ambassadeur Mohammed Ali Foum**

25. S.E. l'Ambassadeur Mohammed Ali Foum, représentant le Commissaire de l'UA pour la paix et la sécurité a également pris la parole lors de la dixième session ordinaire. Il a informé le PAP que l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), telle que définie par le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS), avait été créée pour permettre à l'Union africaine de traiter efficacement les questions qui se posent dans diverses régions du continent.

26. L'Ambassadeur Fom a confirmé le rapport présenté par S.E. Mwencha, selon lequel les travaux concernant la mise en œuvre du système continental d'alerte rapide et la Force africaine en attente sont sur la bonne voie, et que la mise en œuvre du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité est à un stade avancé.

27. L'ambassadeur a donné des détails sur l'état de la situation dans les pays d'Afrique où l'UA est engagée dans les efforts visant à rétablir la paix et assurer une stabilité durable. Ces pays sont la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Libéria, la Somalie, le Soudan, le Sahara occidental et le Zimbabwe. Les informations fournies par l'ambassadeur Fom ont également constitué la base des délibérations conduisant à l'adoption de recommandations spécifiques par la dixième session ordinaire.

#### **2.2.2.3. L'Ambassadeur Emile Ognimba**

28. Ambassadeur Emile Ognimba, Directeur des affaires politiques de l'UA, a informé le PAP sur les questions relatives à la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la bonne gouvernance. L'ambassadeur a déclaré que, suite à la vague de démocratisation qui a déferlé sur le monde dans les années 1990, les Chefs d'Etats africains se sont penché sur l'évolution de la situation et ont décidé d'adopter une nouvelle approche de gouvernance pour l'Afrique. L'Ambassadeur Ognimba a affirmé que l'adoption de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance à la huitième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine devait être interprétée dans le contexte du changement de paradigme sur le continent. Il a ajouté que l'adoption de la Charte avait démontré la détermination de l'UA et de ses États membres à promouvoir et à renforcer la bonne gouvernance par l'institutionnalisation de la transparence, la responsabilisation et la démocratie.

29. En outre, S.E. Ognimba a indiqué que la responsabilité première pour la ratification et la mise en œuvre de la Charte africaine sur la démocratie, les

élections et la gouvernance, incombait aux États membres, et que la Charte devrait trouver son expression dans les actions concrètes de tous les intervenants. Le PAP a été informé que, des 53 pays de l'Union africaine, seuls 25 États avaient signé la Charte, tandis que seulement un Etat, la Mauritanie, l'avait ratifiée. L'ambassadeur a donc encouragé les membres du PAP à demander instamment à leurs pays de veiller à ce que tous les Etats membres de l'UA ratifient la Charte. Il a également indiqué que, pour sa part, la Commission avait entrepris un certain nombre d'initiatives dans ce sens.

### **2.2.3 Coopération avec les parlements nationaux et régionaux**

30. Pour le Parlement panafricain, le renforcement des relations avec les parlements nationaux et régionaux est une question d'une importance critique. L'article 18 du Protocole du PAP recommande que le Parlement: «... travaillera en étroite coopération avec les Parlements des Communautés économiques régionales et les parlements nationaux ou autres organes délibérants des États membres ...." C'est dans la perspective de réalisation de cet objectif que le Président de la Commission interparlementaire de la CEMAC, ainsi que les Présidents des deux parlements nationaux d'Egypte et du Cameroun ont participé à cette session et communiqué des messages de soutien à la session.

### **2.2.4 Le Président de l'Assemblée du peuple d'Egypte**

31. S.E. le Professeur Ahmed Fathi Sorour, Président de l'Assemblée du peuple d'Egypte (ci-après dénommé le Président), a déclaré qu'en dépit de sa récente création, le PAP avait déjà démontré qu'il était capable d'accomplir et de remplir le mandat pour lequel il avait été créé. Le Professeur Sorour a évoqué les liens établis de longue date et la coopération entre son pays et d'autres pays africains – depuis le soutien politique que l'Egypte a fourni au cours de la lutte de libération jusqu'à la coopération post-indépendance et socio-économique sur les questions de développement. Il a remercié le PAP de l'avoir invité et a pris l'engagement que son Parlement national serait disposé à aider à organiser des ateliers visant à développer les ressources

humaines dans le domaine du travail parlementaire. Il a souligné que, en juin 2008, le Parlement égyptien avait déjà accueilli le Réseau africain d'information parlementaire de l'Afrique (APKN).

### **2.2.5 Engagement avec les partenaires stratégiques**

32. Le Parlement panafricain est conscient du fait que pour atteindre ses objectifs, il faudra sans cesse forger des relations stratégiques avec des institutions ayant les mêmes objectifs à l'intérieur et l'extérieur de l'Afrique.

33. Les invités qui ont pris la parole devant le Parlement panafricain sont les suivants : le Président du Parlement européen, l'Hon. Hans-Gert Pöttering, le Secrétaire général du Parlement latino-américain, le Sénateur Sonia Margarita Escudero et le Vice-président de la Cour pénale internationale, Mme Akwa Kuenyehia .

#### **2.2.5.1 L'Honorable Hans-Gert Pöttering**

34. Dans son discours, M. Hans-Gert Pöttering a souligné que, depuis le début, le Parlement européen (PE) avait salué avec enthousiasme la création du Parlement panafricain, le considérant comme l'aube de l'espoir pour l'ensemble du continent africain. Il a exprimé sa satisfaction de voir les relations entre le PE et le PAP se renforcer de plus en plus. À cet égard, il a évoqué quelques-unes des actions concrètes prises pour consolider cette relation et en particulier :

- a. le Parlement européen a envoyé des délégations à toutes les sessions ordinaires du PAP, tout en établissant des contacts réguliers entre les présidents des deux institutions ;
- b. le Parlement européen a apporté un appui technique dans la préparation du Plan stratégique du PAP (2006-2010) ;
- c. le Parlement européen et le Parlement Panafricain ont mis en place, respectivement en 2006 et 2007, des comités ad hoc pour traiter des relations entre les deux institutions.

35. Dans le but de consolider davantage ces relations, M. Pöttering a recommandé la mise en place d'une délégation interparlementaire à plein temps pour institutionnaliser les relations entre le PE et le PAP. En outre, il a déclaré que ces deux parlements continentaux avaient un rôle essentiel à jouer dans le suivi des actions de leurs États membres afin d'assurer une plus grande responsabilité.

36. En mettant l'accent sur des questions socio-économiques touchant l'Afrique, M. Pöttering a assuré le PAP que le Parlement européen ferait tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que la création du Fonds alimentaire envisagée par l'UE - destiné à soutenir le développement de l'agriculture en Afrique - ne soit pas abandonnée à cause de la crise financière mondiale. Il a en outre pris l'engagement que le Parlement européen ferait preuve de vigilance pour veiller à ce que la communauté des donateurs continue à honorer ses engagements. M. Pöttering a souligné que les membres du PE étaient tous convaincus que « l'Europe ne peut pas avoir un bon avenir sans un bon avenir pour l'Afrique ».

37. Concernant les droits de l'homme et la bonne gouvernance en Afrique, M. Pöttering a souligné que l'intérêt de son Parlement par rapport à ces questions n'était pas lié à une question de paternalisme post-colonial, mais était fondé sur un engagement commun UE-Afrique pour la protection universelle de la dignité humaine. Dans ce contexte, il a souligné que le Parlement européen continuerait également à suivre de près les développements dans la région des Grands Lacs, au Soudan, en Mauritanie, en République démocratique du Congo et au Zimbabwe.

38. M. Pöttering a félicité le PAP sur le travail qu'il a accompli pour ce qui est de l'observation des élections au Zimbabwe. Il a ensuite exhorté le PAP à surveiller étroitement et à assurer la mise en œuvre de l'accord multipartite conclu dans ce pays le 15 septembre 2008. Enfin, il a déclaré que le Parlement européen était encouragé par les efforts de l'Afrique pour résoudre la situation.

### **2.2.5.2 Cour pénale internationale**

39. Le Vice-président de la Cour pénale internationale (CPI) a également pris la parole lors de la dixième session ordinaire. Il a rappelé aux membres du PAP que les pays africains avaient été à l'avant-garde de la création de la CPI dans leur quête de justice, notamment en ce qui concerne les crimes contre l'humanité.

40. Mme Akwa Kuenyehia a appelé les pays africains à continuer à soutenir la CPI qui œuvre pour rendre la justice contre ceux qui violent gravement les droits de l'homme sur le continent et ailleurs. Elle a souligné que les principaux problèmes affectant le fonctionnement de la Cour comprennent l'absence de coopération de certains États dans la remise des coupables à la Cour, et a demandé au PAP d'examiner sérieusement la question.

41. Les parlementaires ont exprimé leur inquiétude sur ce qu'ils considèrent comme « une justice sélective » de la CPI, car ils ont constaté que la majorité des cas traités par la Cour mettait en cause des Africains. Certains membres du PAP ont suggéré qu'il serait plus indiqué que les affaires impliquant les Africains soient traitées par une Cour africaine.

### **2.3 Travaux des commissions permanentes**

42. Comme indiqué précédemment, l'essentiel des travaux du PAP est organisé et traité par ses dix (10) commissions permanentes (créée en vertu de l'article 22 du PAP du règlement intérieur), qui sont les suivantes :

- a. La Commission de l'économie rurale, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
- b. La Commission des affaires monétaires et financière

- c. La Commission du commerce, des douanes et de l'immigration
- d. La Commission de la coopération, des relations internationales et du règlement des conflits
- e. La Commission du transport, de l'industrie, des communications, de l'énergie, des sciences et de la technologie
- f. La Commission de la santé, du travail et des affaires sociales
- g. La Commission de l'éducation, de la culture, du tourisme et des ressources humaines
- h. La Commission de l'égalité en genre, de la famille, de la jeunesse et des personnes handicapées
- i. La Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme
- j. La Commission des règlements, des privilèges et de la discipline

43. Au cours de la période considérée, ces commissions ont entrepris un certain nombre d'activités pour promouvoir les objectifs stratégiques du PAP. Ayant traité un certain nombre de questions relevant de leurs compétences, les commissions soumettent régulièrement des rapports et présentent des recommandations à la plénière du PAP. En conséquence, les commissions ont présenté des observations et des recommandations à la dixième session ordinaire. Voici dans ce qui suit, un aperçu des travaux des commissions au cours de la période considérée.

### **2.2.3 Révision du Protocole**

44. Comme indiqué précédemment, le PAP a mis en place un processus interne pour la préparation de sa contribution à la révision du Protocole du PAP. Cette contribution sera soumise à la Conférence des

États parties qui sera tenue conformément à l'article 25 de ce Protocole. Notre commission des règlements, des privilèges et de la discipline pilote ce processus interne qui fait appel à des experts. Au cours de la dixième session ordinaire, la Commission a fait un rapport sur les progrès accomplis, et le PAP est convaincu que le Parlement fera apporter une contribution significative et constructive à la révision.

#### **2.2.4 Paix et sécurité**

45. Les travaux du Parlement panafricain dans le domaine de la résolution des conflits et des relations internationales entrent dans le cadre de la réalisation de l'objectif de l'UA d'assurer la paix et la sécurité sur le continent africain. À cet égard, nos travaux sont coordonnés par la Commission de la coopération, des relations internationales et du règlement des conflits. Voici dans ce qui suit un résumé des principales activités de la Commission au cours de la période considérée. La Commission a :

- a. tenu une session statutaire du 27 au 29 août 2008 à Johannesburg, Afrique du Sud ;
- b. tenu une réunion non statutaire du 21 au 22 octobre, également à Johannesburg ;
- b. participé à une mission d'enquête à la Mauritanie, du 14 au 20 Septembre 2008.

46. Cette commission est l'un des premières commissions du PAP à engager une relation de travail avec une institution de recherche en Afrique afin de compléter sa capacité de recherche au sein du PAP. Elle reçoit régulièrement des exposés d'experts de l'Institut d'études de sécurité (IES), qui informent régulièrement les délibérations de la Commission. Lors de sa réunion statutaire, la Commission a abordé les situations dans les pays suivants :



- a. République démocratique du Congo ;
- b. Soudan ;
- c. Tchad ;
- d. République centrafricaine ;
- e. Côte d'Ivoire ;
- f. Zimbabwe ;
- g. Somalie ;
- h. République arabe sahraouie démocratique ;
- i. Mauritanie ;
- j. Djibouti ;
- k. Érythrée.

47. Sur chacune de ces situations, la Commission a fait des recommandations spécifiques qui ont été adoptées par la dixième session ordinaire. En ce qui concerne le conflit entre Djibouti et l'Érythrée, la Commission a prévu d'envoyer une mission d'enquête dans ces pays au cours du premier trimestre 2009.

### **2.3.3 Démocratie et bonne gouvernance**

48. Le Parlement panafricain est conscient de l'obligation politique qui est la sienne, à savoir, apporter sa contribution à l'enracinement de la démocratie et de la bonne gouvernance, conformément à l'Article 3(g) de l'Acte constitutif et à l'Article 3(1) et (2) du Protocole du PAP. Le Parlement Panafricain considère toute dérogation à ces principaux instruments juridiques par un État membre comme une faute grave.

#### **2.3.3.1 Missions d'observation en Angola, au Swaziland et au Zimbabwe**

49. Au cours de la période considérée, la dixième session ordinaire, a reçu des rapports du PAP concernant les missions d'observation électorale au Zimbabwe, au Swaziland et en Angola. À l'exception du Zimbabwe, les rapports sur le Swaziland et l'Angola ont été très positifs. En effet, nos

missions ont conclu que les élections s'étaient bien déroulées dans une atmosphère libre et équitable. Quelques recommandations ont été faites dans les deux cas, y compris la nécessité de l'éducation civique sur le processus électoral, beaucoup plus d'accès aux médias pour tous les concurrents, et le financement public pour tous les concurrents - la dernière recommandation concerne davantage le Swaziland où les concurrents ne représentent pas des partis politiques selon la loi électorale de ce pays.

50. Dans le cas du Zimbabwe, notre mission a noté un environnement relativement pacifique lors de l'élection du 29 mars, qui a vu M. Morgan Shvangirai gagner les élections, mais n'a pas obtenu suffisamment de voix pour lui permettre de constituer un gouvernement selon le régime électoral du pays. Toutefois, la mission a exprimé une vive préoccupation face à la vague de violence qui a eu lieu au cours du deuxième tour de l'élection. Des incidents de violence d'État, ainsi qu'une atteinte grave aux libertés civiles, ont également été reflétés dans le rapport de notre mission. Ainsi, la mission est parvenue à la conclusion que les élections au Zimbabwe n'avaient pas la crédibilité nécessaire pour être déclarées libres et équitables, un constat qui a été approuvé par la dixième session ordinaire. Dans ce contexte, le PAP a recommandé que les dirigeants de la SADC, travaillant de concert avec l'UA, devraient encourager l'ensemble de la direction politique au Zimbabwe à trouver une solution durable. Cette recommandation a été adoptée par la plénière du PAP.

### **2.3.3.2 Mauritanie**

51. A la suite du coup d'Etat en Mauritanie le 6 août 2008, où un président démocratiquement élu avait été arrêté, le Parlement panafricain a dépêché une mission d'enquête dans ce pays en septembre 2008.

52. Agissant sur la base des informations acquises au cours de la mission, le PAP a fait des recommandations spécifiques en direction des parties locales ainsi que d'intervenants externes, y compris une demande de l'UA de condamner le coup d'Etat en termes très clairs.

### **2.3.4 Justice et droits de l'homme**

53. Le travail et les activités du PAP en ce qui concerne les droits de l'homme sont conformes à l'Article 3(e) et (h) de l'Acte constitutif de l'UA et à l'Article 3(2) du Protocole du PAP, qui recommande à tous les organes de l'UA et au PAP en particulier, de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. Ces objectifs continuent d'inspirer les travaux du PAP à cet égard. Pour que le Parlement puisse mieux apprécier les instruments des droits de l'homme existants, la Commission de la justice et des droits de l'homme se livre à une variété d'activités sur une base continue.

54. En août 2008, le PAP a tenu une réunion avec les représentants de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples en vue d'explorer les meilleurs moyens de renforcer la collaboration entre nos deux institutions et de parvenir à une communauté de destin. Les membres de la Commission ont également saisi cette occasion pour mieux comprendre le fonctionnement et les aspects techniques du travail de la Cour, ainsi que pour s'informer du processus de fusion de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples avec la Cour de justice de l'Union africaine.

55. En août 2008, les membres de la Commission ont participé à une conférence convoquée pour examiner la situation des droits de l'homme en Afrique. Cette conférence a été organisée par le Conseil national égyptien des droits de l'homme au Caire pour marquer le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration.

### **2.3.5 L'économie rurale, l'agriculture, les ressources naturelles et l'environnement**

56. Comme le Président Jakaya KIKWETE a souligné lors de la dixième session ordinaire du PAP, une majorité (70-80%), de la population africaine vit dans les zones rurales. Créé pour servir les intérêts des masses de citoyens

africains, le PAP accorde aux questions relatives au développement rural un intérêt considérable. Au cours de la période considérée, notre Commission de l'économie rurale, de l'Agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement a accompli d'importants travaux dans ce domaine, notamment:

- a. La réalisation d'une mission enquête en juillet 2008 auprès de la Commission de l'UA;
- b. Organisation d'un atelier sur la répartition des terres et des richesses et leur impact sur la paix et la stabilité en Afrique. Cet atelier a eu lieu au Rwanda en décembre 2008.

57. La mission d'information dépêchée à Addis Abéba avait pour but de tenir des consultations avec le Département de l'économie rurale de la Commission de l'UA. Outre l'amélioration des relations de travail avec ce département, la mission souhaitait également obtenir davantage d'informations sur l'application de la décision du Sommet de l'UA, tenu à Maputo en 2003, qui demande aux Etats membres de consacrer au moins 10 % de leur budget au secteur de l'agriculture. Malheureusement, notre mission n'a pas obtenus de résultats satisfaisants à cet égard.

58. La mission a également essayé d'examiner avec la Commission africaine un certain nombre de questions, notamment les effets des organismes génétiquement modifiés sur l'agriculture du continent; les systèmes d'alerte avancée pour les sécheresses, les inondations, les catastrophes naturelles, la désertification et d'autres thèmes importants. Ces questions ont également été examinées dans le cadre d'un atelier que le Parlement pan africain a organisé en décembre en Afrique du Sud.

### **2.3.6 Infrastructure de transport et recherche scientifique**

59. Dans le cadre de la mise en oeuvre de son plan d'action, la Commission du transport, de l'industrie, des communications, de l'énergie, de la science et de la technologie a tenu, les 7 et 8 octobre 2008, une réunion non statutaire à Alger (Algérie) pour évaluer l'état d'application des instruments juridiques adoptés par l'UA ; le NEPAD et d'autres organismes continentaux, notamment dans les domaines de l'infrastructure de transport et de la recherche scientifique.

60. La Commission a présenté un rapport détaillé sur cette évaluation à la dixième session ordinaire d'octobre novembre 2008 du Parlement pan africain qui l'a adopté avec les recommandations qui l'accompagnaient. A signaler que ces recommandations ont inspiré celles qui figurent dans le présent rapport en ce qui concerne l'infrastructure (voir la dernière section du présent rapport).

### **2.3.7 Education, culture, tourisme et ressources humaines**

61. L'éducation et la mise en valeur des ressources humaines constituent des domaines hautement prioritaires pour le Parlement pan africain. C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons en permanence de contribuer à la création d'une réserve de personnel hautement qualifié dans le continent africain. Durant la période considérée, la Commission du Parlement chargée de l'éducation, de la culture, du tourisme et des ressources humaines amené les activités ci-après :

- a. Envoi d'une mission d'information en Sierra Leone du 27 juillet au 2 août 2008 pour s'enquérir sur place de la remise en état des systèmes d'éducation dans les pays africains sortant d'un conflit; et

- b. Envoi d'une mission d'information au Swaziland du 30 août au 2 septembre 2008 pour examiner le rôle de la culture dans le développement du tourisme.

### **2.3.8 Genre et autonomisation des femmes**

62. Le Parlement pan africain considère que les questions d'égalité entre les hommes et les femmes, et en particulier l'autonomisation de ces dernières, comme étant hautement prioritaires. L'ampleur des problèmes spécifiques aux femmes africaines demeure considérable. Aussi, le Parlement a organisé, en collaboration avec l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud, une conférence internationale sur les femmes du 22 au 24 octobre 2008. Cette conférence a regroupé des femmes parlementaires du continent et des femmes représentant tout un éventail d'organisations de la société civile préoccupées par les questions en rapport avec l'égalité entre les hommes et les femmes.

63. La conférence avait pour thème "les femmes et la recherche de sécurité humaine". Ce thème a été choisi pour mettre en relief la lutte quotidienne des femmes africaines pour satisfaire les besoins fondamentaux de l'existence d'une part, et d'explorer les voies et moyens de libérer les femmes des affres de la pauvreté et du sous développement.

64. Les participantes sont convenues d'oeuvrer, dès leur retour dans leurs pays respectifs, à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. A cet égard, le Parlement pan africain et les parlements nationaux ont été engagés à suivre de près l'application des principaux accords internationaux signés par les Etats membres, notamment le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique; la Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique ; les programmes

d'action de Dakar et Beijing ; et le Plan d'action stratégique de la Conférence sur les femmes et le redressement économique en Afrique.

### **2.3.9 Mécanisme africain d'évaluation par les pairs**

65. A sa dixième session ordinaire, le Parlement a examiné les rapports du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs sur la République algérienne démocratique et populaire et la République sud-africaine.

66. Le Parlement a félicité l'Algérie pour les progrès accomplis dans plusieurs domaines de la gouvernance, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé et l'élimination des formes extrêmes de pauvreté. Pour sa part, l'Afrique du Sud a connu une profonde transformation depuis les premières élections démocratiques organisées en 1994. Elle a progressé dans la mise en place d'un régime politique pacifique et stable. Au plan socio économique, l'Afrique du Sud a également enregistré des progrès remarquables, même si des défis importants restent à relever.

67. D'après les rapports du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, il apparaît clairement que l'Algérie et l'Afrique du Sud sont sur la bonne voie du point de vue de la gouvernance et du développement. Aussi, le parlement a félicité ces deux pays pour avoir consolidé la démocratie, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et le développement socio économique.

## **2.4 Intégration continentale**

68. Nos activités en vue de la concrétisation de la vision stratégique d'une intégration économique du continent africain se poursuivent sans relâche, guidés notamment en cela par les articles 3 (c) de l'Acte constitutif de l'UA et 3 (4) du Protocole du Parlement Panafricain, qui chargent les organes de l'UA

d'accélérer l'intégration du continent. Comme indiqué dans le précédent rapport présenté au Sommet, le Parlement a organisé une série de séminaires consultatifs régionaux qui ont regroupé un certain nombre de parties intéressées à l'échelon sous régional, notamment des forums parlementaires régionaux et des communautés économiques régionales, pour solliciter leurs points de vues sur la manière d'accélérer l'intégration continentale.

69. C'est ainsi que le Parlement a organisé, les 8 et 9 septembre 2008, en collaboration avec la Commission interparlementaire de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), un séminaire de ce genre pour procéder à un échange de vues avec les parties intéressées de la région d'Afrique centrale. Le Parlement de la République du Cameroun a abrité les travaux de cette manifestation.

70. Ce séminaire, dont le thème était " renforcer la solidarité africaine et le sens de la communauté de destin des peuples du continent », a été organisé pour traiter des questions ci-après :

- a. Débat autour de l'idée d'un gouvernement africain;
- b. Effets des accords de partenariat économique sur l'intégration du continent et la réduction de la pauvreté en Afrique; et
- c. Rôle des forums parlementaires régionaux dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme.

71. Les participants ont estimé que le débat sur l'idée d'un gouvernement africain revêtait une importance capitale pour le processus d'intégration. Ils ont donc décidé de prendre part aux actions visant à concrétiser le projet d'intégration et à faire participer les citoyens à ce débat.



72. La détermination des africains à oeuvrer à la réalisation de l'intégration continentale transparaissait clairement dans les consultations que le Parlement a tenues en Afrique centrale. A la fin du séminaire, les parties intéressées ont adopté le communiqué de Yaoundé dans lequel ils se sont engagés à « agir rapidement pour rationaliser, renforcer et harmoniser les mandats et les programmes des communautés économiques régionales et des forums parlementaires régionaux et à œuvrer pour l'avènement d'un Parlement pan africain et des forums parlementaires régionaux dotés de pouvoirs législatifs ».

73. La consultation de Yaoundé consultation faisait suite à celles qui avaient été tenues en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Durant l'année 2009, le Parlement achèvera ses engagements régionaux en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord.

### **3 QUESTIONS INSTITUTIONNELLES**

74. Dans le rapport présenté au onzième Sommet de l'UA, nous avons largement abordé une série de questions institutionnelles liées aux activités du Parlement pan africain. Depuis lors, il n'y a eu aucun changement majeur. C'est pourquoi nous n'aborderons dans le présent rapport que deux questions capitales, à savoir la révision du Protocole du Parlement et la question cruciale des ressources.

#### **3.1 Ressources**

75. Les contraintes en matière de ressources continuent d'entraver sérieusement la mise en oeuvre du Plan stratégique du Parlement et la réalisation de ses objectifs. En raison des retards mis par les Etats membres pour s'acquitter de leurs contributions financières, certaines activités planifiées n'ont pas été menées à bien ou ont été reportées d'une année à l'autre.

76. Cela étant, nous n'avons pas hésité à travailler avec acharnement par delà les frontières à explorer des solutions novatrices rentables et efficaces, à l'image du Fonds d'affectation spéciale. A cet égard, le Parlement tient à exprimer sa gratitude aux chefs d'Etats africains qui ont décidé de le rendre opérationnel à l'occasion du Sommet de Sharm el Sheikh (Egypte).

77. Pour l'exercice 2009, le Parlement a demandé à l'Union africaine de lui allouer un budget de fonctionnement d'un montant de 19 126 079 dollars EU et un budget programme de 1 400 000 dollars EU.

78. Le Parlement pan africain saisit cette occasion pour remercier le Gouvernement sud – africain pour son appui matériel et les bonnes conditions de travail offertes à ses membres. Nous sommes heureux d'annoncer que les plans du siège permanent du Parlement sont prêts et que les travaux de construction sont sur le point de commencer.

## **4 LES CINQ PREMIERES ANNEES DU PARLEMENT PAN AFRICAIN**

### **4.1 Notre mandat**

79. Le Protocole au Traité portant création de la Communauté économique africaine relatif au Parlement pan africain est entré en vigueur il y a cinq ans. Le fait de servir durant le premier mandat du Parlement a été ç la fois une occasion historique et un défi majeur. Depuis sa création, le Parlement s'est toujours appliqué à remplir ses obligations politiques et juridiques pour atteindre les objectifs de l'Union africaine tels qu'énoncés à l'article 3 de son Acte constitutif.

80. Durant les cinq premières années d'existence du Parlement, la situation du continent était caractérisée par des facteurs internes et externes à la fois difficiles et exaltants. En effet, l'Afrique était confrontée à une série de défis, notamment les problèmes de gouvernance et de démocratie, de développement socio économique et les questions cruciales de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique.

81. Il est évident que des progrès considérables ont été enregistrés dans le règlement de certains conflits qui semblaient insolubles. Même s'il reste encore beaucoup à faire, des pays comme le Burundi, la République démocratique du Congo (RDC), la Cote d'Ivoire, le Libéria et le Soudan (sud) ont accompli des progrès encourageants sur la voie d'une paix durable.

82. Cependant, l'Afrique demeure confrontée à des défis majeurs. D'énormes efforts doivent être déployés pour prendre en charge les situations politiques instables qui prévalent notamment au Tchad, dans la partie orientale de la RDC, au Darfour, en Somalie et au Zimbabwe.

83. La consolidation de la stabilité politique et l'enracinement de la culture de la gouvernance démocratique constituent un défi qui nécessite une attention constante, et de nouvelles stratégies et approches. La persistance des pandémies qui affectent le continent, notamment le paludisme, la tuberculose, le VIH et le Sida, figure parmi les problèmes prioritaires et le Parlement a réagi à cette situation complexe et en constante évolution à travers une série d'interventions et d'instruments, notamment la mise en place d'alliances stratégiques avec des partenaires d'Afrique et d'ailleurs qui oeuvrent dans le même sens.

84. Au plan de l'organisation, les cinq premières années ont été marquées par d'intenses activités visant à mettre en place une architecture institutionnelle pour faciliter l'action politique du Parlement. Par ailleurs, nous

avons adopté, en 2005, un Plan stratégique (2006-2010) pour mieux organiser nos activités et suivre les progrès accomplis.

85. Conscients de la nécessité de suivre et d'évaluer en permanence les activités du Parlement, nous avons mis en place un mécanisme interne pour faire le bilan des activités de notre institution tout au long des cinq dernières années. C'est ainsi que nous avons déjà tirés d'importants enseignements qui seront pris en compte lorsque le Parlement parachèvera sa contribution au processus de révision de son protocole.

86. Le Parlement a organisé, du 19 au 23 janvier, une retraite à Dar es Salam (Tanzanie) pour évaluer la mise en oeuvre de son Plan stratégique. A cette occasion, nous avons recensé quelques questions capitales qui nécessitent une attention particulière et exigent notamment de :

- a. Faire en sorte que les différents organes de l'UA appréhendent de la même manière le mandat du Parlement pan africain ;
- b. Jouer un rôle plus important dans l'harmonisation des lois et l'accélération du processus d'intégration continentale, conformément aux dispositions de l'article 3 (9) du Protocole;
- c. Renforcer le rôle de supervision du Parlement;
- d. Mettre en place des mécanismes pour une meilleure participation et représentation des peuples africains; et

- e. Renforcer le suivi et l'évaluation des activités du Parlement dans le cadre des améliorations en cours.

87. En dépit des problèmes et des contraintes en matière de ressources, nous sommes heureux de constater qu'une étude réalisée par un expert indépendant a révélé qu'à l'approche de l'échéance de 2010, le Parlement était en voie d'atteindre tous les objectifs qu'il s'était fixé dans son Plan stratégique. Cinq ans après l'entrée en vigueur du Protocole, nous avons une meilleure vision de ce qui doit être fait pour que le Parlement soit plus efficace et produise de meilleurs résultats. L'expérience pratique que nous avons acquise sera, à n'en pas douter, précieuse pour le processus de révision du Protocole.

## **5 CONCLUSION**

88. 2008 a été une année pleine de défis, tant économiques que politiques. Le premier semestre a été marqué par la hausse des prix du pétrole et l'année s'est achevée par une crise financière mondiale sans précédent depuis de nombreuses décennies. Le continent africain a également eu à faire face à de nombreux défis, notamment en ce qui concerne la gouvernance et l'instabilité politique dans certains Etats membres.

89. Malgré cela, le Parlement n'a jamais baissé les bras. Comme indiqué dans le présent rapport annuel, il a continué à apporter sa contribution à la paix et à la sécurité, à la défense de la démocratie et au développement socio économique des peuples africains, et ce dans un contexte marqué par les difficultés politiques et de graves contraintes financières.

90. Les progrès que le Parlement a accomplis durant la période considérée et tout au long de l'année 2008, témoignent de l'engagement de ses membres

à oeuvrer à la réalisation de l'idéal d'une Afrique pacifique, démocratique et prospère.

91. Enfin, il convient de rappeler les propos de S.E.M. Jakaya Kikwete qui a déclaré à la séance d'ouverture de la dixième session ordinaire du Parlement pan africain que "l'Afrique n'est plus ce continent du désespoir, du mépris, de la stagnation...L'Afrique est à présent un continent plein d'espoir, un continent avec de grandes perspectives... » Les activités du Parlement pan africain contribuent, sans aucun doute, à la réalisation de cet espoir et à la matérialisation de ces perspectives au profit des peuples africains.

## **6 RECOMMANDATIONS**

92. Compte tenu des informations fournies dans le présent rapport, le Parlement pan africain formule les recommandations ci-après:

- a. Nécessité d'allouer davantage de ressources au Parlement pour lui permettre de mieux fonctionner et d'exécuter son mandat ;
- b. Le Protocole du Parlement africain devrait être révisé pour lui permettre de jouer un rôle plus important dans le développement du continent ;
- c. Les Etats membres de l'Union africaine sont invités à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accélérer l'exécution des plans du NEPAD pour le développement de l'infrastructure, notamment dans le secteur du transport ;
- d. L'Union africaine devrait appuyer les efforts, qu'ils soient individuels ou collectifs, visant à trouver des moyens financiers pour permettre aux Etats membres de mettre en place l'infrastructure de transport ;
- e. l'Union africaine est invitée à mettre en place un fonds de solidarité pour l'infrastructure de transport afin appuyer la réalisation des projets d'infrastructure;

- f. Les Etats membres de l'Union devraient procéder à une nouvelle évaluation de l'état de leurs ports et aéroports pour les moderniser et les mettre en conformité avec les normes techniques internationales ;
  - g. L'Union africaine devrait prendre attache avec les compagnies aériennes africaines et le secteur privé pour envisager la création d'une compagnie aérienne continentale afin de combler le vide laissé par la disparition de la compagnie Air Afrique ; et
  - h. Les parlements nationaux et régionaux africains devraient collaborer avec leurs gouvernements respectifs pour harmoniser les législations afin de renforcer le développement de l'infrastructure de transport comme instrument de l'intégration continentale.
93. Le présent rapport est soumis pour examen et adoption.

-----

2009

# Rapport sur les Travaux du Parlement Panafricain : Juillet a Decembre 2008

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3216>

*Downloaded from African Union Common Repository*